



**Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.**

«Les transports routiers et la logistique, branche à bas salaire»

Une conférence de presse des syndicats SEV, syndicom et Unia, le 9 novembre 2012

Etude de Roman Graf, université de Genève

«Analyse des salaires dans le transport privé domestique 2008 comparés à l'initiative Salaires minimums» – Factsheet

Seuil de bas salaire : 22 francs de l'heure

L'étude montre la part des bas salaires dans le transport privé domestique (transport de personnes, logistique et expédition de marchandises et de courrier). La référence utilisée est la même que celle de l'initiative pour un salaire minimum à savoir, 22 francs de l'heure¹. Pour une semaine de 46 heures (qui était la norme au moment de l'étude, maintenant cette norme se situe autour des 48 heures par semaine) cela correspondrait à un salaire mensuel de 4260 francs.

Les plus importants éléments de l'étude sont

- En moyenne, un employé-e sur 10 (9%) gagne moins que 4260 francs par mois.
- Particulièrement touché par des bas salaires sont les employé-e-s engagés à l'heure (18,2%) et parmi eux, les jeunes de moins de 30 ans et les plus de 50 ans.
- Parmi les employé-e-s avec un contrat mensuel, cette moyenne tombe à 7,2%. Les plus touchés sont là-aussi les jeunes de moins de 30 ans.
- Le tiers des salaires se situant sous le seuil minimum sont perçus sous contrat horaire.
- Le fait que les salariés horaires soient particulièrement touchés peut être, en partie, expliqué par un moindre nombre d'années de service ainsi que par le faible niveau des exigences de leurs activités
- Dans cette branche masculine (90.1%) une femme sur six (16.5%) gagne en moyenne moins que les salaires minimums revendiqués.

Part des salaires sous le seuil de salaires minimums d'après les rapports de travail et le genre

Critère	Moins de 22 francs de l'heure
Salaire mensuel	7.2%
Salaire horaire	18.6%
Homme	8.2%
Femme	16.5%
Total / moyenne	9.0%

¹ Le niveau fixé par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) correspond aux deux-tiers du salaire médian national. Le salaire médian suisse était de 5979 francs en 2010. Les deux-tiers correspondent à exactement 3986 francs, traduit en salaire horaire, cela correspond à 22 francs de l'heure.